

## Papier de position Forêts et changements climatiques

### A. Mission

La CFP est consciente des effets des changements climatiques sur la forêt. Une augmentation de la température annuelle moyenne de l'ordre de 3 à 5 degrés Celsius, tout comme la modification du régime des précipitations, auront un impact significatif sur l'écosystème forestier et sa productivité.

Les cantons endossent une responsabilité particulière pour assurer les prestations de la forêt. Les membres de la CFP sont donc disposés à relever activement les défis attendus, en collaboration avec la Confédération, les propriétaires forestiers, ainsi que toutes autres organisations partenaires. Dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation, la CFP met l'accent sur la minimisation des risques et sur l'utilisation de toutes les opportunités possibles.

La CFP souhaite engager les étapes nécessaires à l'adaptation sur des bases scientifiques axées sur les objectifs et sans précipitation. Dans beaucoup de situation, il reste encore suffisamment de marge de manœuvre et de temps pour réussir à garantir, par des mesures sylvicoles adaptées, les prestations de la forêt aux générations futures.

Selon l'état actuel des connaissances, les domaines d'action suivants, desquels découlent des tâches au niveau cantonal, revêtent une importance capitale.

### B. Domaines d'action / Tâches au niveau cantonal

#### 1. Garantie du développement durable de la forêt

Les changements climatiques ont des influences sur toutes les prestations de la forêt. Selon l'art. 20, al. 1 de la Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts, LFo, SR 921), les forêts doivent être gérées de manière que leurs fonctions soient pleinement et durablement garanties (rendement soutenu). Les cantons édictent les prescriptions nécessaires en matière d'aménagement et de gestion (art. 20 al. 2 LFo). Dans le cadre de la révision de 2016 de la Loi sur les forêts, le Parlement a adopté l'article 28a *Mesures à prendre face aux changements climatiques*, qui engage la Confédération et les cantons à prendre les mesures qui permettent à la forêt de remplir ses fonctions durablement, même dans un contexte de changements climatiques.

Il est demandé aux cantons de concilier leur planification forestière cantonale avec les conclusions du *Programme de recherche Forêts et changements climatiques* et d'en intégrer les résultats dans leurs concepts sylvicoles cantonaux. Des stratégies d'adaptation différenciées au niveau régional doivent être élaborées pour toutes les fonctions de la forêt et leurs effets.

Par leurs stratégies, les cantons contribuent à la minimisation des risques et exploitent les possibilités offertes par les changements climatiques. Ils coordonnent entre eux leurs stratégies d'adaptation.

#### 2. Garantie de la régénération de la forêt

La régénération des forêts avec des essences durables est d'une importance capitale. La CFP revendique le concept d'une sylviculture proche de la nature, même dans le contexte des changements climatiques. Selon la station et la situation de départ, les plantations revêtiront une impor-

tance plus grande à l'avenir pour garantir les prestations de la forêt. C'est pourquoi, la CFP considère comme inévitable l'évolution du concept de sylviculture proche de la nature dans le sens de l'adaptation aux changements climatiques.

Lorsqu'un changement d'essence par soins sélectifs du rajeunissement naturel ou par plantations devient nécessaire, une attention particulière doit être accordée entre autres à la protection des jeunes plants contre l'abroustissement. Le *Papier de position Forêt - gibier* de la CFP en définit les bases.

Le besoin d'action en matière de production et d'approvisionnement en semences d'essences forestières (art. 24 LFo), ainsi qu'en matière d'approvisionnement de plants (essences et provenances) est à analyser.

### 3. Renforcement de la protection des forêts

Sécheresse, canicule et augmentation des événements extrêmes affaiblissent les peuplements forestiers. Tout ceci favorise le développement d'organismes nuisibles. Les températures moyennes plus élevées favorisent l'arrivée et le développement des espèces exotiques. L'augmentation croissante de la mortalité et la diminution du taux de décomposition de la litière et du bois mort conduisent à une augmentation du combustible et donc du risque d'incendies de forêt.

De ce fait, le renforcement de la protection de la forêt prendra de manière générale une plus grande importance avec une sylviculture adaptative.

### 4. Coordination et évolution des prestations d'intérêt public de la forêt

L'augmentation de la mortalité, ainsi que les dégâts aux arbres par les événements extrêmes mettent la forêt protectrice et la gestion des ouvrages de protection face à de nouveaux défis.

Les modifications des conditions environnementales n'ont pas uniquement des effets considérables sur les arbres, mais également sur l'ensemble des espèces animales et végétales de la forêt.

En parallèle, le nombre de personnes en quête de détente en forêt va augmenter avec les chaleurs estivales. En lien direct, les attentes générales pour une détente non perturbée et sûre en forêt sont également en constante augmentation. Ceci pourrait renforcer certains conflits déjà existants ou en soulever de nouveaux.

Les mesures cantonales continueront à se concentrer sur la protection contre les dangers naturels, sur le maintien des prestations d'accueil et de détente, ainsi que sur le soutien de la biodiversité. Les prestations forestières d'intérêt public, dont certaines se concurrencent, doivent être coordonnées et développées en collaboration avec les principaux acteurs de la forêt. La CFP est également prête à prendre le lead dans ce domaine.

### 5. Défis de la vente des bois et de la gestion de quantités plus élevées de bois

Avec les changements climatiques, la composition en essences, et donc les assortiments de bois, vont également évoluer. En particulier dans les zones de basses et moyennes altitudes, une part plus grande de feuillus est attendue. À court et moyen terme, les mesures d'adaptation, la mortalité et les événements extrêmes vont conduire à une augmentation du bois abattu.

La CFP considère qu'il est important de renforcer la vente de bois (feuillu) indigène et de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et par là même la fixation à long terme du CO<sub>2</sub> dans les constructions en bois comme un apport significatif à la protection climatique (mitigation). Pour ce faire, elle s'appuie sur les conclusions de la recherche et du développement, afin de renforcer la capacité d'innovation de l'industrie indigène du bois. Ce faisant, elle contribue également à améliorer le rendement des entreprises forestières et donc à maintenir une infrastructure minimale pour une gestion durable des forêts.

## 6. Mise à disposition de bases actuelles / Recommandations sur le choix des essences

Les bases existantes en matière de stations restent valables sous réserve de la prise en compte d'un décalage des étages altitudinaux de la végétation. Elles doivent être complétées pour les zones de basses altitudes. Les commentaires sur la cartographie des stations et les recommandations sur le choix des essences disponibles dans de nombreux cantons seront vérifiés et au besoin adaptés. Une attention particulière doit être accordée à l'utilisation d'essences non indigènes mais adaptées à la station. Les provenances (patrimoine génétique) d'essences indigènes actuellement adaptées à la station doivent être prises en compte dans la sylviculture adaptative.

Afin de garantir les prestations de la forêt, la CFP invite les cantons à revoir leurs propres planifications, à l'adapter si nécessaire et à soutenir les propriétaires forestiers dans l'adaptation de leur planification de gestion.

## 7. Formation du personnel forestier et conseil aux propriétaires forestiers

Les compétences du personnel forestier dans la régénération des forêts et les soins aux jeunes peuplements doivent être spécifiquement encouragées. L'accent doit être mis sur le maintien de la vitalité et de la capacité de régénération, ainsi que sur la promotion d'espèces durables et de la diversité génétique.

Le conseil aux propriétaires forestiers doit être orienté sur les mesures d'adaptations nécessaires en matière de sylviculture, de gestion d'entreprise et d'organisation.

En tant que responsables des instituts de formation et des services de conseil dans le domaine forestier, les cantons jouent un rôle particulièrement important. En collaboration avec les organisations partenaires, la CFP veille ainsi à sensibiliser le personnel forestier et à lui assurer une formation et un perfectionnement appropriés.

## 8. Ressources et coûts

La CFP considère qu'une infrastructure minimale (desserte, personnel, matériel) est indispensable à l'avenir pour la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques et les incendies de forêt. Dans le même temps, l'augmentation de la mortalité et le raccourcissement des périodes de révolution des essences forestières conduiront à une augmentation des soins aux jeunes peuplements et donc également aux surcoûts y relatifs. Là où un changement d'essences par soins au rajeunissement naturel ou par plantations est nécessaire, les jeunes plants devront de plus en plus être protégés contre l'abrutissement du gibier, opération onéreuse.

## 9. Communication et coopération

La CFP communique avec les groupes politiques et les associations nationales et cantonales. Elle coopère activement avec les partenaires clés de tous les niveaux et fait part de ses préoccupations pour les adaptations nécessaires en vue d'assurer les prestations de la forêt.

Le papier de position doit être ancré dans le programme de travail de la Conférence des inspecteurs cantonaux des forêts (CIC) et un rapport doit être présenté à la CFP.

Adopté par l'assemblée plénière de la CFP le 6 juin 2019 à Berne.

## C. Annexe

### C1 Contexte

Lors de sa session de printemps 2018, la CIC a décidé de rédiger un papier de position sur la stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques, et de le faire approuver par l'assemblée plénière de la CFP. Ce document devait faire état de la compréhension des rôles par les cantons, du besoin d'action et des tâches qui incombent aux cantons. Par son approbation par l'assemblée plénière de la CFP, le papier de position doit bénéficier d'un appui politique.

La Suisse et donc ses forêts sont fortement concernées par les changements climatiques. L'augmentation de la température annuelle moyenne d'au moins 3° Celsius, tout comme la modification du régime des précipitations, ont une influence marquée sur l'écosystème forestier. Ce n'est pas l'existence même de la forêt qui est remise en question, mais plutôt sa vulnérabilité et celle de tous les autres écosystèmes qui s'en trouvent modifiées. Il convient dès lors d'évaluer dans quelle mesure les prestations attendues de la forêt sont menacées et ce qui peut et doit être fait pour maintenir à long terme la capacité de production de l'écosystème forestier. Par prestations de la forêt, on entend toutes les fonctions et tous les effets connus aujourd'hui, mais également attendus à l'avenir, indépendamment de leur caractère public ou privé.

### C2 Ampleur et évolution des changements climatiques

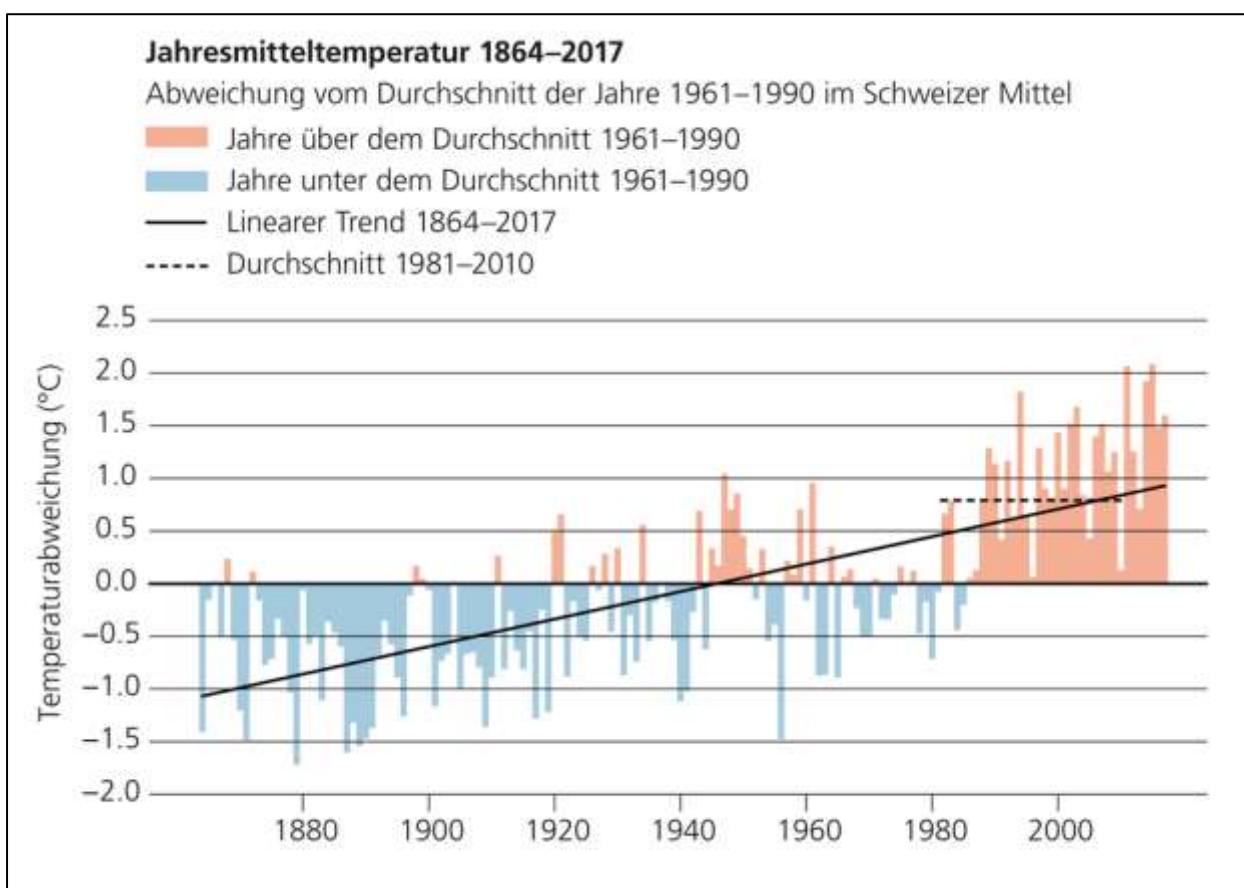


Fig. 1 Température annuelle moyenne 1864 à 2017

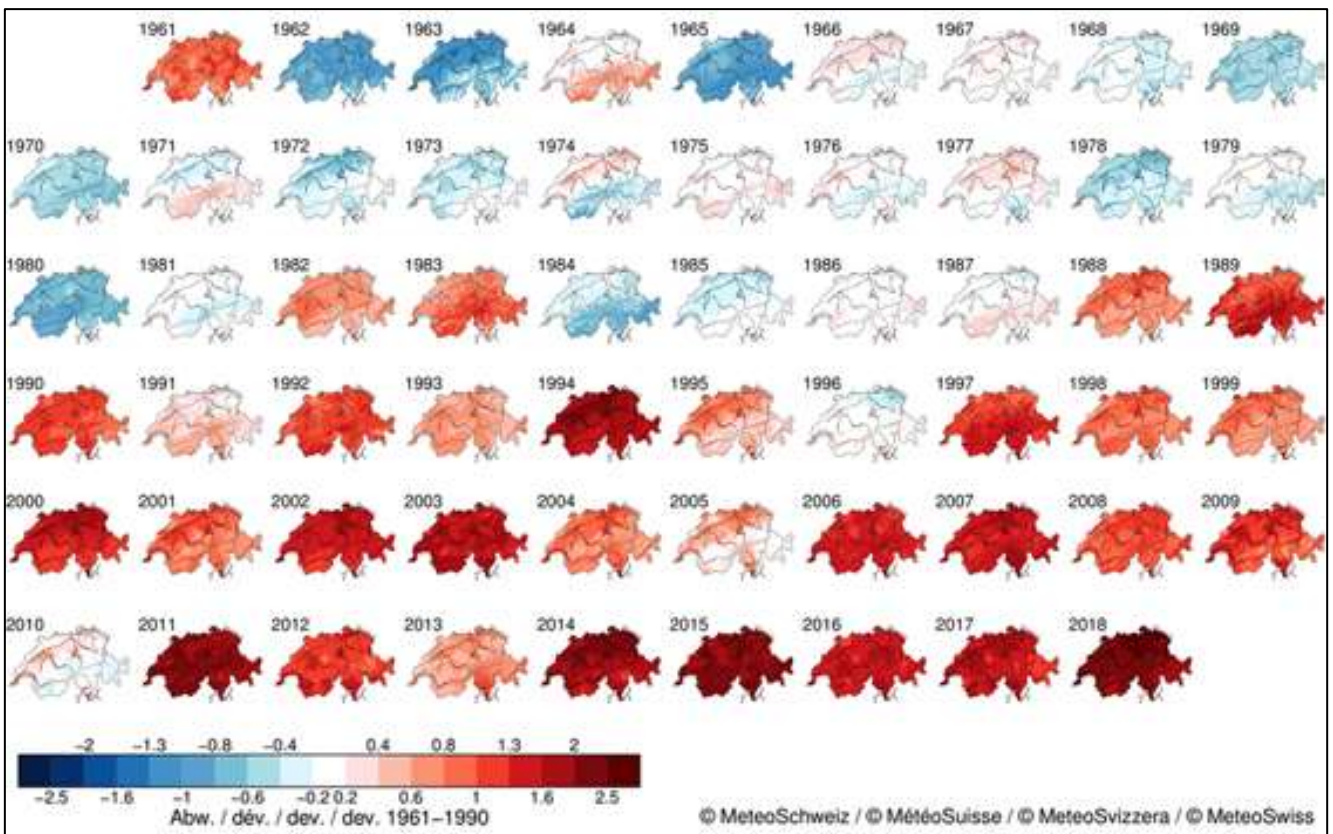


Fig. 2 Température annuelle moyenne 1961- 2018 (écarts 1961 – 1990)

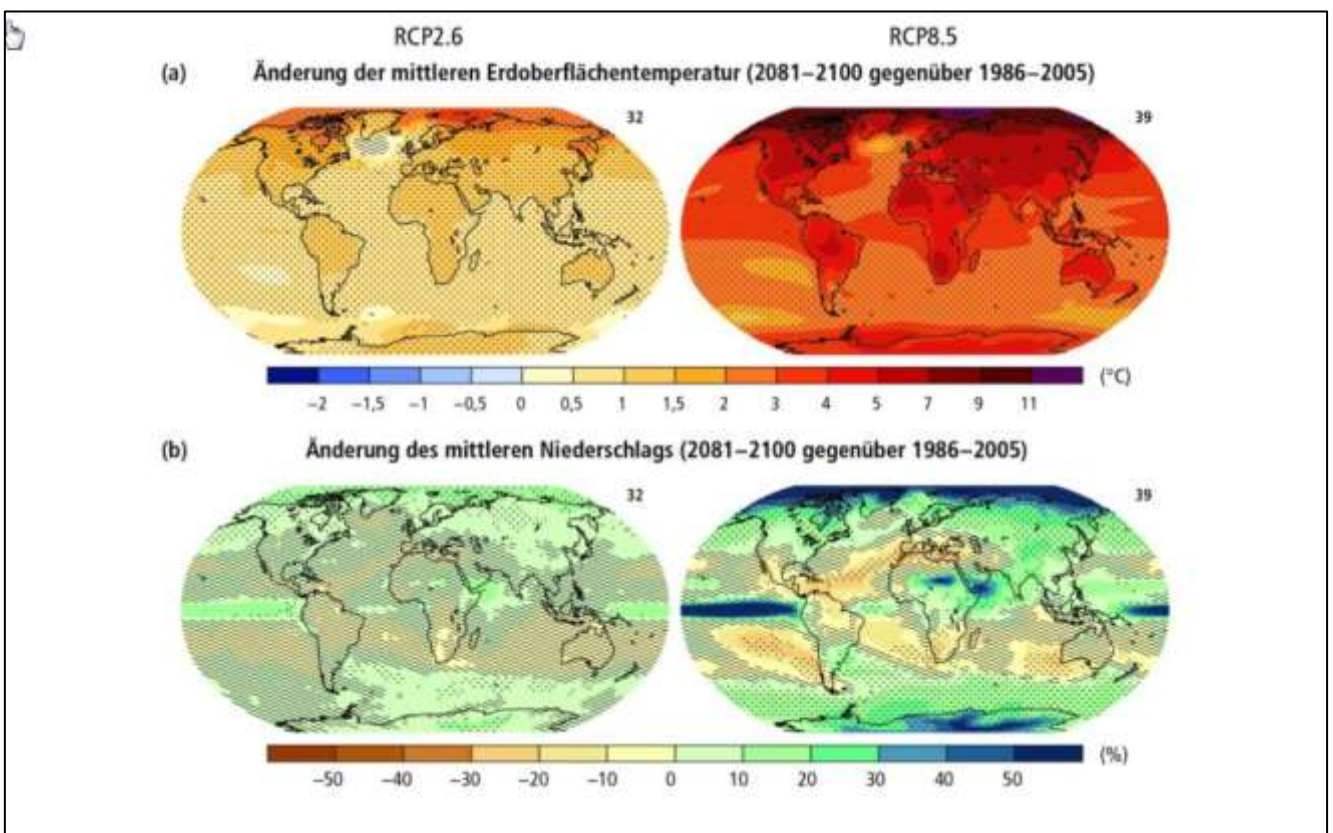


Fig. 3 Modification de la température moyenne de la surface de la Terre et précipitations moyennes (2081 – 2100 par rapport à 1986 – 2005)

### C3 Principales conclusions du programme de recherche Forêts et changements climatiques

Conclusions	Conséquences / Direction des mesures d'adaptation
Les effets des changements climatiques sont fortement dépendants de la station et du peuplement.	Il n'existe pas de recette valable au niveau national. Les mesures doivent s'accorder à la région ou à la station. Ceci implique du personnel spécialisé et compétent sur place.
Les dérangements écologiques augmentent (organismes nuisibles, sécheresse)	Les défis sylvicoles augmentent, parce que les planifications existantes à tous les niveaux sont dépassées ou en passe de l'être; une gestion plus consciente des risques et des concepts sylvicoles adaptés sont nécessaires.  Augmentation du risque d'incendies de forêt.
Les écosystèmes forestiers ne peuvent absorber les changements climatiques que dans une mesure restreinte	La forêt et son image vont changer. La forêt en tant que telle n'est pas remise en cause. Il faut veiller à ce que les prestations de la forêt soient durablement garanties. Cela nécessite des mesures sylvicoles, principalement dans les stades de rajeunissement et de jeunes forêts.  Le concept de sylviculture proche de la nature doit être adapté (exemple : nombre des plantations, essences et provenances utilisées).
Une exploitation adaptée permet de maintenir les prestations forestières menacées	Stratégies d'adaptation, minimisation des risques, exploitation des chances
Les changements climatiques entraînent une augmentation des coûts dans tous les scénarios de gestion et toutes les hypothèses. Le scénario "continuer comme avant", présente les coûts les plus hauts.	Capacité de rendement économique  Financement des entreprises forestières / propriétaires forestiers
Des périodes de révolution plus courtes réduisent les coûts, abaissent les taux de mortalité et raccourcissent les périodes d'adaptation.	Augmentation de la production de bois
Une augmentation de température de 3,1 -4,1 °C correspond à un décalage en altitude de 500 à 700 mètres. Ce décalage des stations s'effectue par analogie.	Bases, plants, diversité génétique, essences non indigènes
L'influence accrue de la faune rend difficile, voire impossible, le changement d'essence, les essences tolérantes au climat (sapin, chêne, alisier torminal, pin sylvestre, érable sycomore, érable champêtre) étant plus vulnérables à l'abrutissement que les épicéas et les hêtres plus sensibles au climat mais plus tolérants à l'abrutissement.	Questions Forêt - gibier  Papier de position Forêt et gibier  Mandat de coordination CSF/CIC  Mesures globales de protection de la forêt

## C4 Bases

Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse). **Scénarios climatiques 2018**. <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suissees.html>

Office fédéral de l'environnement (2014): **Adaptation aux changements climatiques en Suisse**, Plan d'action 2014-2019

Frehner, M.; Brang, P.; Kaufmann, G.; Küchli, C., 2018: **Standortkundliche Grundlagen für die Waldbewirtschaftung im Klimawandel**. WSL Ber. 66: 43 S.

Pluess, A. R., Augustin, S., & Brang, P. (Eds.). (2016, Haupt). **Forêts et changements climatiques. Éléments pour des stratégies d'adaptation**. <https://www.dora.lib4ri.ch/wsl/islandora/object/wsl:10483>